



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 47156

Texte de la question

M. Joël Giraud souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les problèmes rencontrés par les chauffeurs de taxi en matière de transports de malades assis dans le cadre du tiers payant. La réforme en cours semble valider plusieurs dispositions qui inquiètent fortement ces professionnels. Ils craignent notamment que l'ouverture du transport de malades assis à des opérateurs qui ne sont pas soumis aux mêmes charges et contraintes que celles qui pèsent sur les véhicules sanitaires légers (VSL) ou les taxis et ne présentant ni leurs qualifications ni leur professionnalisme, entraîne non seulement un accroissement des difficultés d'accès aux soins pour les populations les plus fragiles et les plus démunies mais également un impact économique dramatique sur ce secteur qui comprend plus de 30 000 taxis et des emplois subséquents. Aussi, il souhaite savoir quelles sont les dispositions retenues par le Gouvernement sur ce dossier et s'il compte reconnaître et pérenniser cette spécificité en matière de transport de malades.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47156

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2004, page 7264

Question retirée le : 28 septembre 2004 (Retrait pour cause de question identique)